

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au foyer Raymond Mondon, après convocation légale en date du sept juin deux mil vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, Maire.

PRESENT(E)S : A. CORZANI, L. GERARD, P. FRANGIAMORE, L. VIGO, F. BERG, E. KOZLOWSKI, N. OREILLARD, G. KEFF, G. LINTZ, L. BAGGIO, E. BERGE, M. CROCENZO J. CARRARO, M. FOURIE, I. WOLFF, V. IERARDI, D. RICHTER, S. BALAIAN, D. PATERI, S. ATMANI. S. RADJEF.

ABSENT(E)S REPRESENT(E)S: S. MILIADO par L. GERARD, S. LUCCHESI-PALLI par P. FRANGIAMORE, A.M. SPATARO par N. OREILLARD, A. GAYSSOT par L. GERARD.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : R. METZINGER, K. BENMERIEM, P. MOSCATO.

ABSENT : P.A. THIEBAULT.

Monsieur le Maire ouvre la séance, donne lecture des pouvoirs.

Il sollicite une candidature à la fonction de secrétaire de séance, acceptée par Mme Pascale FRANGIAMORE.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : signature d'une convention pour le recrutement des managers de centre-ville entre les 4 villes retenues au programme PVD et la CCI 54.

Ajout approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'en délibérer avant d'entrer dans l'ordre du jour :

Il explique que la Ville de Joeuf, aux côtés de ses voisines d'Homécourt, Val de Briey et Jarny, a été retenue, en décembre dernier, pour intégrer le programme Petites Villes de Demain.

L'un des principaux apports du programme PVD est une aide au financement, pour 2 ans, de deux postes de managers de centre-ville par la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie). Ces derniers seront chargés d'une fonction d'expertise et de conseil en faveur de la

dynamisation du tissu commercial, en abordant l'ensemble des problématiques urbaines, au delà d'une perspective strictement commerçante. Ils pourront, ce faisant, animer et fédérer les acteurs locaux autour de projets communs à travers leur fonction stratégique d'interface avec les services de la Collectivité.

Le recrutement des managers de centre-ville est assuré, pour les 4 communes retenues pour le programme PVD, par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Meurthe-et-Moselle (CCI).

Pour procéder au recrutement des managers de centre-ville qui interviendront sur notre périmètre territorial, les communes retenues et la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Meurthe-et-Moselle doivent communément signer une convention avant le 30 juin 2021.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention susvisée.

1- FINANCES

Les points qui suivent ont reçu un avis favorable de la commission des finances du 7 juin 2021.

1.1- Budget principal ville : décision modificative n°1

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la décision modificative n°1 qui lui a été présentée.

1.2- Subventions aux associations

Le vice-président de la commission des finances présente au conseil la liste des subventions proposées aux associations, après avis favorable de la commission des sports en sus de la commission des finances.

Le Maire précise que le CPHJ va éditer un ouvrage en cours d'année. Comme à son habitude, la ville apportera sa contribution sous forme d'achat d'ouvrages ou d'une subvention exceptionnelle. Il ajoute que le CPHJ va recevoir très prochainement, à l'occasion d'une réception officielle, le prix Erckmann Chatrian qui vient féliciter la qualité du travail effectué.

Le conseiller délégué aux sports précise que les subventions aux clubs sportifs restent inchangées par rapport à 2020 ; si les associations ont enregistré une baisse de leurs dépenses, cela a également été le cas pour leurs recettes. Il précise que les associations ont fortement apprécié que la Municipalité ne touche pas à l'enveloppe globale prévue pour les subventions.

Le Maire remercie le travail important fourni par les deux commissions. C'est la volonté de ne pas dégrader la situation des associations qui a conduit la Municipalité à ne pas toucher aux crédits alloués aux subventions, à l'inverse de ce qu'ont pratiqué certaines villes cherchant à faire des économies. A Joeuf, cette possibilité a été écartée car jugée inappropriée. La crise a généré de nombreux effets négatifs sur les associations ; certaines vont perdre des adhérents et n'ont donc plus de visibilité sur l'avenir, certaines sont sans doute menacées dans leur existence.

Le maintien des subventions est donc un message fort qui montre que la ville est bienveillante et attentive ; c'est également un moyen de rappeler qu'on peut compter sur elles car elles contribuent à la vitalité de la ville.

Pour M. Gérard, le vote des subventions n'est que la face visible de l'iceberg. Il rappelle que les efforts constants de la ville au travers des prêts de salles, de leur entretien et l'accompagnement des associations représentent également un coût important pour les finances communales.

1.3- Convention d'attribution de subvention à l'association Joeuf Homécourt Basket

Compte tenu du fait que la subvention attribuée à l'association Joeuf Homécourt Basket est supérieure à 23 000 €, il est proposé au conseil de signer une convention avec ladite association fixant le montant de la subvention 2021 à hauteur de 32 500 €.

Proposition acceptée à l'unanimité.

1.4- Convention d'attribution de subvention au Comité des Œuvres Sociales de la Ville et du C.C.A.S.

Compte tenu du fait que la subvention attribuée à l'association Comité des œuvres Sociales de la Ville de Joeuf et du C.C.A.S. est supérieure à 23 000 €, il est proposé au conseil de signer une convention avec ladite association fixant le montant de la subvention 2021 à hauteur de 33 810 €.

Proposition acceptée à l'unanimité.

1.5- Avenant n° 19 à la convention avec la M.J.C.

Après avoir rappelé que, par convention du 15 mars 2004, la Ville règle ses rapports avec la M.J.C. et notamment, en son article 17, l'octroi d'une participation financière, le vice-président de la commission des finances indique que celle-ci doit être fixée annuellement par avenant à la convention.

Il propose donc, conformément à la délibération de ce jour fixant le montant des subventions communales, de signer un 19^{ème} avenant à la convention fixant la subvention 2021 à hauteur de 62 286 €.

Proposition acceptée à l'unanimité.

1.6- Remboursement des frais de gestion du budget de la maison médicale vers celui de la Ville

Après avoir rappelé que les crédits budgétaires ont été prévus aux budgets primitifs, le vice-président de la commission des finances propose à l'assemblée d'approuver le remboursement des frais de gestion et de suivi par le personnel de la Ville du budget annexe de la maison médicale à hauteur de 6 000 € (valorisation de la gestion administrative et comptable du service et de certaines interventions techniques).

Proposition acceptée à l'unanimité.

1.7- Remboursement des frais de gestion du budget du pôle santé vers celui de la Ville

Après avoir rappelé que les crédits budgétaires ont été prévus aux budgets primitifs, le vice-président de la commission des finances propose à l'assemblée d'approuver le remboursement des frais de gestion et de suivi par le personnel de la Ville du budget annexe du pôle santé à hauteur de 6 000 € (valorisation de la gestion administrative et comptable du service et de certaines interventions techniques).

Proposition acceptée à l'unanimité.

1.8- Mandat spécial pour le déplacement du Maire et d'un conseiller municipal délégué à SAINT-ETIENNE courant août, septembre ou octobre 2021

Par délibération du 17 décembre 2019, le conseil municipal donnait mandat spécial au Maire et à un conseiller délégué pour se déplacer à Saint-Etienne dans le cadre du projet de réalisation du futur musée du football à Joeuf.

En raison de la pandémie, ce déplacement n'a pas eu lieu et il sera proposé au conseil d'en délibérer à nouveau pour un déplacement prévu courant août, septembre ou octobre 2021.

Pour rappel, l'objet de la délégation est de rencontrer le concepteur du premier musée du football en France. Le mandat spécial couvre les dépenses d'hébergement, de déplacement et de restauration (remboursement sur présentation des justificatifs de dépenses).

Proposition acceptée à l'unanimité.

2- PERSONNEL

2.1-Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Il est proposé au conseil municipal :

- De créer un poste d'agent d'entretien à temps non complet, à raison de 30H/ semaine, accessible au cadre d'emploi des adjoints techniques,
- De supprimer, après avis favorable du comité technique qui s'est réuni le 6 avril 2021 :
 - o 1 poste de responsable du service des fluides (le titulaire du poste ayant été nommé sur le poste de responsable des services techniques bâtiments)
 - o 1 agent de maintenance bâtiment – spécialité plâtrerie (suite à départ à la retraite ; parallèlement, un poste d'électricien a été confirmé)
 - o 1 poste d'adjoint au responsable des services voirie / espaces verts (suite à départ à la retraite, remplacé par un agent polyvalent voirie / espaces verts)
 - o 1 poste d'agent d'entretien à temps complet (poste vacant au tableau des emplois)
 - o 2 postes d'ATSEM à temps complet (suite à modification de la durée hebdomadaire de travail).

Proposition acceptée à l'unanimité.

2.2-Création de 3 postes d'adjoint administratif non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activités

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal de créer 3 postes non permanents d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité se décomposant comme suit :

- 2 postes à temps complet
- 1 poste à temps non complet à raison de 17H30 hebdomadaires.

Ces postes seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif.

Conformément à l'article 3 de la loi n°84-53, les contrats seront conclus pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Ces postes étant essentiellement dédiés à la gestion du centre de vaccination, le Maire rappelle l'implication de tous les agents (une quinzaine), bénévoles (69), infirmiers(ères) (45) et médecins (plus de 25 médecins, sur les 11 de Joeuf, 10 sont impliqués activement). La semaine prochaine, le centre va franchir la barre des 10 000 personnes vaccinées, ce qui souligne l'importance du centre de Joeuf.

Proposition acceptée à l'unanimité.

2.3-Avenant à la convention d'adhésion au dispositif de Médiation Préalable Obligatoire

Par délibération du 5 juin 2018, la ville adhère au dispositif expérimental de Médiation Préalable Obligatoire mis en place par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Pour rappel, l'intérêt de la médiation préalable est de permettre de trouver une solution amiable aux litiges de la fonction publique opposant les agents à leur collectivité, avec pour finalité d'éviter au possible les recours contentieux, qui requièrent un traitement long auprès

des tribunaux administratifs et qui bien souvent entraînent la détérioration des rapports entre agent et employeur.

L'expérimentation ayant pris fin le 18 novembre 2020, il est proposé au conseil de signer un avenant à cette convention ayant pour objet de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2021.

Proposition acceptée à l'unanimité.

2.3-Mise sous pli du matériel électoral des élections départementales des 20 & 27 juin 2021

Dans le cadre des élections départementales des 20 & 27 juin 2021, l'Etat a confié à la ville de Joeuf l'exécution des travaux de mise sous pli de la propagande électorale des candidats pour le canton du Pays de Briey.

L'Etat verse à la commune une dotation de 13 181 € pour assurer le règlement des travaux de mise sous pli.

La ville se charge de rémunérer le personnel en répartissant intégralement l'enveloppe budgétaire allouée par l'Etat. Les agents concernés sont aussi bien des fonctionnaires municipaux (de Joeuf et de l'extérieur) que des retraités. La rémunération sera effectuée sur la base d'un coût par enveloppe en fonction du nombre de candidats. Le versement se fera en une seule fois, sur présentation d'un état nominatif arrêté et daté par le Maire.

Proposition acceptée à l'unanimité.

3- URBANISME

3.1- Signature de deux conventions entre ENEDIS et la commune de JOEUF pour les droits de servitudes sur les parcelles AH 149 et AE 82

Le vice-président de la commission des finances explique qu'ENEDIS a missionné la société européenne d'équipement SIMÔES pour effectuer des travaux de renouvellement des lignes Electrique Haute Tension souterraine aux postes de transformation « ARLY OUEST » et « ARLY EST ». Il s'agit pour ENEDIS de remplacer les câbles basse tension souterrains existants. Ces conventions ont reçu l'avis favorable de la commission urbanisme.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les deux conventions ENEDIS.

3.2- Signature de l'avenant n°1 à la convention EPFGE n°P09RP40M022 EUROPIPE – Quartier de l'Hermitage

Le vice-président de la commission des finances indique que, dans le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués de l'EPFGE (alors EPFL), ce dernier poursuit son travail sur le périmètre d'EUROPIPE. Une enveloppe de 400 000 € TTC avait été réservée pour cette étude, la ville participant à hauteur de 20 % soit 80 000 € TTC. Cette enveloppe reste inchangée. A la suite des études de programmation, de nouvelles données ont nécessité la temporisation des études et de la maîtrise d'œuvre objet de la présente convention. Ce qui nécessite un prolongement de ses délais par avenant, prévu dans le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024.

Après avis favorable de la commission urbanisme, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention n°P09RP40M022 EUROPIPE – Quartier de l'Hermitage.

3.3- Signature de la convention d'adhésion Petites Villes de Demain du Territoire d'Orne Lorraine Confluences

Le vice-président de la commission des finances explique que le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de

fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

C'est un outil de relance au service des territoires.

La convention a pour objets :

- De préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- D'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- De définir le fonctionnement général de la Convention ;
- De présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- D'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Après l'avis favorable de la commission urbanisme, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion Petites Villes de Demain, entre l'intercommunalité Orne Lorraine Confluences, les communes d'Homécourt, Jarny, Joeuf et Val de Briey et l'Etat.

3.4- Vente de la parcelle AK 1 à un administré jovicien

Le vice-président de la commission des finances informe l'assemblée que, suite à plusieurs échanges avec un pétitionnaire désireux d'acquérir la parcelle AK 1 d'une superficie de 2a 75 ca, il a été convenu de lui vendre la dite parcelle. Cette parcelle appartenant à la commune est contiguë à sa propriété, et n'a aucun intérêt pour la ville. L'avis du service de France Domaine sur la valeur vénale du bien est de 15.5 € / m² soit 4 262.50 € pour la parcelle.

Il est donc proposé au conseil municipal, après avis favorable de la commission urbanisme, de valider la vente de la parcelle AK 1 pour un montant de 4 262.50 € au pétitionnaire intéressé.

Proposition acceptée à l'unanimité.

4- MARCHES PUBLICS – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

4.1- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière municipale automobile : Signature du contrat de concession

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une procédure de délégation de service public simplifiée (article R.3126-1 du Code de la Commande Publique) a été lancée pour la gestion et l'exploitation de la fourrière municipale automobile, conformément à l'avis favorable du Comité Technique et du Conseil Municipal du 6 avril 2021.

A l'issue de la consultation, la candidature du garage MERSCH de Giraumont, délégataire sortant, a été enregistrée. Sa candidature et son offre étant conformes aux besoins de la ville, la commission de délégation de service public, réunie le 4 juin 2021 a émis un avis favorable.

Il précise que les frais de fourrière appliqués par la société sont ceux fixés par l'arrêté ministériel du 13 août 2020. Les frais d'enlèvement et de gardiennage sont à la charge des propriétaires contrevenants. De son côté, la ville devra payer, au prestataire, les frais d'enlèvement, de gardiennage et d'expertise des véhicules abandonnés.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'offre de la société et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

5- INFORMATIONS

5.1- Décisions prises par délégation

Le Maire informe les élus des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

26/03/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-038	Achat case de columbarium N°18 CRISPU
01/04/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-039	Achat concession E 6/13 DICARO
06/04/2021	1.1	Marchés Publics	2021-DEC-39 bis	Marché d'entretien des espaces verts
13/04/2021	1.1	Marchés Publics	2021-DEC-040	Marchés d'entretien des espaces communs de la maison médicale André Aweng et de l'espace Marie Curie
21/04/2021	1.1	Marchés Publics	2021-DEC-041	Service d'autopartage professionnel PRO'FIL avec le ST2B
21/04/2021	7.10	Finances	2021-DEC-042	Indemnité de sinistre concernant l'effraction du 7 janvier 2021 sur le véhicule CL-829-AM
26/04/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-043	Achat case de columbarium N°19 GÖSS
27/04/2021	7.10	Finances	2021-DEC-044	Réfection intérieure de la salle Curel: demande de subvention auprès de l'Etat
28/04/2021	1.1	Marchés Publics	2021-DEC-045	Signature du marché de remplacement des chaudières de la salle des sports avec ENGIE ENERGIE SERVICES
29/04/2021	7.10	Finances	2021-DEC-046	Suppression de la régie de recettes n°160028 pour le transport scolaire vers le collège Maurice Barrès
28/04/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-047	Renouvellement concession OU 066/67 CAMELLA
30/04/2021	1.1	Marchés Publics	2021-DEC-048	Avenant n° 3 au contrat d'assurance en responsabilité civile avec la SMACL
04/05/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-049	Renouvellement concession N 27 07 PAVAN
05/05/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-050	Attribution concession E 7/13 SUTERA SARDO
05/05/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-051	Renouvellement concession N 27 12 FALZONE
06/05/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-052	Renouvellement concession N 27 13 DUMONTIER
06/05/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-053	Renouvellement concession N 27 08 PIANARO
06/05/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-054	Renouvellement concession OU 0.68 COLLIGNON
07/05/2021	7.10	Finances	2021-DEC-055	Avenant n°2 à la régie de recettes pour la perception des droits de place pour les marchés hebdomadaires, braderies commerciales et fêtes foraines
07/05/2021	7.10	Finances	2021-DEC-056	Suppression de la régie de recettes n°160029 pour les droits de place autres que marchés hebdomadaires, braderies commerciales et fêtes foraines
07/05/2021	7.10	Finances	2021-DEC-057	Suppression de la régie de recettes n°160031 des concessions funéraires du cimetière communal à compter du 15 mai 2021

07/05/2021	7.10	Finances	2021-DEC-058	Avenant n°1 à la régie de recettes n°160003 pour l'encaissement du produit du photocopieur à prépaiement
07/05/2021	7.10	Finances	2021-DEC-059	Suppression de la régie d'avances n°16013 des frais d'affranchissement des colis
07/05/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-060	Renouvellement concession N 3 08 PRINTZ
12/05/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-061	Renouvellement concession OU 0.70/71 THEVENIN
12/05/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-062	Renouvellement concession OU 17 15 MARTINOIS
18/05/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-063	Renouvellement concession OU 0.69 EGREJA
18/05/2021	7.1	Finances	2021-DEC-064	Réfection de la toiture du centre Michel Wale : demande de subvention auprès du conseil départemental
18/05/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-065	Renouvellement concession N 7.26 VARA
19/05/2021	1.1	Marchés Publics	2021-DEC-066	Convention d'assistance et de conseil juridique avec la SCP IOCHUM & GUIZO
28/05/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-067	Renouvellement concession N 12 16 LOSZACH
28/05/2021	9.1	Cimetière	2021-DEC-068	Renouvellement concession N 4 23 BAUER

5.2- Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe les élus des déclarations d'intention d'aliéner qui lui ont été soumises.

IA 054 280 21 B0029	11 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	25/03/2021
IA 054 280 21 B0030	1, 2 et 3 QUARTIER MERMOZ	25/03/2021
IA 054 280 21 B0031	1TER RUE EUGENE BASTIEN	25/03/2021
IA 054 280 21 B0032	17 RUE D'ARLY	25/03/2021
IA 054 280 21 B0033	11 RUE DE L'ABATTOIR	29/03/2021
IA 054 280 21 B0034	10 RUE DE RAVENNE	02/04/2021
IA 054 280 21 B0035	9 RUE DU GENERAL MANGIN	02/04/2021
IA 054 280 21 B0036	157B RUE DU COMMERCE	02/04/2021
IA 054 280 21 B0037	7 RUE HENRI SCHNEIDER	02/04/2021
IA 054 280 21 B0038	16 RUE SAINTE MARIE	02/04/2021
IA 054 280 21 B0039	QUARTIER MERMOZ	12/04/2021
IA 054 280 21 B0040	10 AVENUE CLEMENCEAU	12/04/2021
IA 054 280 21 B0041	31 RUE PASTEUR	15/04/2021
IA 054 280 21 B0042	QUARTIER MERMOZ	15/04/2021
IA 054 280 21 B0043	22T RUE DE L'HOTEL DE VILLE	27/04/2021
IA 054 280 21 B0044	RUE DE L'HOTEL DE VILLE	27/04/2021
IA 054 280 21 B0045	6 RUE SŒUR EUSTACHE	27/04/2021
IA 054 280 21 B0046	8BIS SQUARE MON LOGIS	27/04/2021
IA 054 280 21 B0047	11 RUE DE GARGAN	07/05/2021
IA 054 280 21 B0048	3 RUE DU GENERAL CASTELNAU	07/05/2021
IA 054 280 21 B0049	12 RUE SAINT CHARLES	07/05/2021
IA 054 280 21 B0050	29 RUE EUGENE BASTIEN	18/05/2021

IA 054 280 21 B0051	RUE DE FRANCHÉPRE	18/05/2021
IA 054 280 21 B0052	54 RUE DE RAVENNE	18/05/2021
IA 054 280 21 B0053	28 RUE DE GOPREZ	18/05/2021
IA 054 280 21 B0054	45 RUE DE GOPREZ	18/05/2021
IA 054 280 21 B0055	12 RUE DE L'HOTEL DE VILLE	25/05/2021
IA 054 280 21 B0056	2 RUE DE L'ANCIEN MARCHE	25/05/2021
IA 054 280 21 B0057	41 RUE DE L'HOTEL DE VILLE	25/05/2021
IA 054 280 21 B0058	1 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	25/05/2021
IA 054 280 21 B0059	67 RUE DE FRANCHÉPRE	25/05/2021
IA 054 280 21 B0060	10 SQUARE MON LOGIS	25/05/2021
IA 054 280 21 B0061	QUARTIER MERMOZ	01/06/2021
IA 054 280 21 B0062	150 RUE DE FRANCHÉPRE	01/06/2021
IA 054 280 21 B0063	120 RUE DE GOPREZ	01/06/2021
IA 054 280 21 B0064	136 RUE DE FRANCHÉPRE	01/06/2021
IA 054 280 21 B0065	10 RUE DU SA	01/06/2021
IA 054 280 21 B0066	20 RUE DE FRANCHÉPRE	04/06/2021
IA 054 280 21 B0067	32 CITES GRANDES FRICHES	04/06/2021
IA 054 280 21 B0068	18TER RUE DU SA	02/06/2021
IA 054 280 21 B0069	216 RUE DE GOPREZ	04/06/2021
IA 054 280 21 B0070	218 RUE DE GOPREZ	04/06/2021

Avant de lever la séance, le Maire rappelle les futures élections des 20 & 27 juin 2021 et l'importance du rôle des assesseurs. C'est un acte important qui permet de structurer la vie démocratique. Il remercie celles et ceux qui ont répondu présent pour cet acte citoyen.

Il a par ailleurs appris récemment que 27 élus du conseil se sont concertés pour soutenir sa candidature au Conseil Départemental. Il a été très touché par cet appel qui représente une réelle marque de confiance.

Il en profite pour rappeler l'importance des missions départementales qui accompagnent le citoyen de la naissance à son décès : outils de santé prénatale et postnatale, gestion des collèges, gratuité des transports scolaires, organisation des cantines scolaires (prix fixé à 0.50 € ce qui permet à tous de bénéficier de repas équilibrés), accompagnement des personnes âgées. En outre, le Département est un partenaire essentiel des collectivités locales car la ville a bénéficié de plus de 500 000 € de subventions du Département sur le dernier mandat.